

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

Élections 2018 : menace sur le vote des précaires

Un syndicat SUD éducation averti la fédération SUD éducation que dans son académie, le rectorat projetait de ne pas envoyer la notice de vote aux AED et AESH. Cette situation risque de se reproduire dans d'autres académies.

SUD éducation rappelle que :

- L'envoi des notices aux AED et aux AESH, et au-delà à l'ensemble des électeurs-trices en CCP (Commissions consultatives paritaires), est obligatoire
- un dispositif spécifique pour le NUMEN à destination des AED et AESH, et au-delà à l'ensemble des électeurs-trices en CCP, est impératif

Pour SUD éducation, cette situation intolérable montre bien le peu de cas que fait l'administration du droit de vote des personnels précaires. En multipliant les entraves contre l'exercice effectif de leur droit à choisir leurs représentant-e-s du personnel, l'administration montre qu'elle les considère comme des sous-salarié-e-s.

SUD éducation exige que les rectorats transmettent les notices de vote à l'ensemble des personnels précaires, comme pour tous les autres. SUD éducation revendique l'égalité des droits entre personnels titulaires et non-titulaires, ce qui ne sera atteint qu'avec la titularisation sans conditions de toutes et tous les précaires.